



COMMUNIQUE DE PRESSE

Air France : la ministre du travail se soumet au patronat !

Le SNTEFP-CGT, premier syndicat du ministère du travail et de l'emploi, exprime sa colère et son indignation après la décision de la ministre du travail d'autoriser le licenciement de Vincent Martinez, représentant du personnel CGT d'Air France, désavouant ainsi l'inspection du travail qui l'avait refusé.

Il s'associe au communiqué de la CGT, de la fédération des transports CGT et du syndicat UGICT d'Air France, qui dénoncent ensemble une chasse aux sorcières dans un contexte où le gouvernement entend museler toute contestation pour imposer ses réformes antisociales. Cette décision, attendue depuis juin, tombe en plein mois d'août... quelques jours avant la promulgation de la loi Travail rejetée par la grande majorité des travailleurs.

Dans le communiqué publié pour justifier cette décision, la ministre du travail dévoile ses véritables motivations : « cette décision est cohérente avec celle qui concerne les quatre autres salariés impliqués dans le même dossier, qui ne bénéficient d'aucun mandat syndical et dont le cas n'est donc pas soumis à l'autorisation de l'inspection du travail ».

Autrement dit, la ministre se soumet aux décisions d'Air France qu'elle prend comme vérité incontestable et l'assume entièrement – et ce alors même que les tribunaux ne se sont pas prononcés et que le statut de salarié protégé de M. Martinez, précisément destiné à protéger l'action des représentants du personnel de toute forme de représailles, permettait à la ministre d'exercer un contrôle sur les motifs de licenciement en toute indépendance.

Au même moment, la Cour d'appel de Toulouse confirmait le caractère dépourvu de cause réelle et sérieuse des licenciements intervenus il y a quelques années chez Molex, là où le ministre du travail de l'époque avait annulé la décision de l'inspection du travail refusant le licenciement des 22 représentants du personnel. Une leçon que Mme El Khomri ferait bien de méditer.

Paris, le 11 août 2016

Contact presse

Julien Boeldieu 06 85 14 26 19

Présentation du SNTEFP-CGT

Le SNTEFP-CGT syndique les agents des services déconcentrés du ministère du travail (inspection du travail, services de l'emploi et services de la formation professionnelle).

Il est le syndicat majoritaire dans ces services (26% des voix aux élections de décembre 2014).